



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E111941

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2026

ÉDITÉ LE

24/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1997

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 15/07/2024

0

Raison sociale : EME ALAIN

2 RUE DE GRAVELLE
25660 MORRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 03 81 83 21 45

Fax : 03 81 61 98 48

Portable : 06 31 84 28 58

Siret : 414 653 972 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4303990-001

Site Internet : <https://alaineme-menuiserie.fr>

E-mail : eme.alain25@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 72791234Z0011

Responsabilité légale :

EME ALAIN CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 72791234Z0011

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/08/2025

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	19/09/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	17/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	19/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.